

Bon de commande

Inscription à la session de formation digitale « Loi de finances 2022 : nouvelles dispositions fiscales »

Mercredi 9 mars 2022, 9h00-12h00 (heure Maroc).

Session de formation « **Nouvelles dispositions fiscales dans la Loi de finances pour l'année 2022** » - tarif « Early Bird » (valable jusqu'au mercredi 3 mars 2022) – **1.700,00 MAD HT***
Nombre de places souhaitées :**

Session de formation « **Nouvelles dispositions fiscales dans la Loi de finances pour l'année 2022** » - tarif normal (valable à partir du jeudi 4 mars 2022) – **2.000,00 MAD HT***
Nombre de places souhaitées :**

*Tarif soumis à la TVA (20%)

**Les noms, prénoms et adresses mail des participants doivent être communiqués à Ikone Juris par mail. En fournissant leurs coordonnées, les participants acceptent de recevoir des communications à cette formation de la part de LexisNexis et Ikone Juris. Les participants sont invités à vérifier régulièrement leurs courriers indésirables afin de s'assurer de la bonne réception des communications.

INFORMATIONS RELATIVES À LA FACTURATION :

SOCIÉTÉ

ICE (identifiant commun aux entreprises)

.....

INTITULÉ DE POSTE

NOM

PRÉNOM

ADRESSE POSTALE

.....

PAYS

EMAIL

TÉLÉPHONE

RÈGLEMENT

Je m'engage à régler à réception d'une facture.

DATE, CACHET ET SIGNATURE

Formulaire à retourner dûment complété, signé et cacheté à
 IKONE Juris :

fz.lekchiri@ikoneconseil.ma

+212(0)5 22 98 34 65 / +212(0)5 22 98 35 12

CONDITIONS DE PAIEMENT

Les factures sont émises en MAD par Ikone Juris, partenaire exclusif au Maroc de LexisNexis SA.

Les paiements doivent être reçus dans leur intégralité 60 jours après la formation.

Les règlements sont à effectuer :

- par chèque bancaire à l'ordre d'IKONE Juris (5 - rue Assaad Ibnou Zarara, 20000 Casablanca, Maroc) ; ou
- par virement bancaire : Banque CFG Bank, agence Massira Khadra, Casablanca, RIB : 050 780 001 0103894152001 65

TARIFS

Les tarifs sont définitifs et non-modifiables.

REMBOURSEMENTS ET ANNULATIONS DE COMMANDE

Les commandes qui sont annulées avant la date de la formation sont susceptibles de faire l'objet de frais d'annulation.

Si une date a été annoncée et si LexisNexis souhaite replanifier ou annuler la formation, LexisNexis se réserve le droit d'allouer les sommes à la formation replanifiée ou à tout évènement future.

Si LexisNexis annule définitivement la formation sans la replanifier, LexisNexis remboursera les sommes perçues moins un montant correspondant à tout frais engagé par LexisNexis en lien avec la fourniture des services.

La formation se tiendra sur la plateforme Livestorm. Pour une meilleure expérience, il est recommandé de se connecter à Livestorm depuis le navigateur Chrome.

Informations supplémentaires sur cette formation et le programme des formations LexisNexis-Ikone Juris pour le Maroc disponibles sur :

<https://www.lexisma.info/evenements-et-formations-2/>

